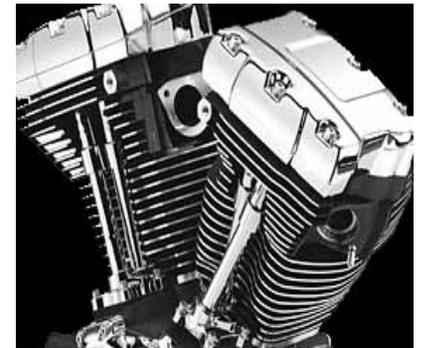




CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS DE HARLEY-DAVIDSON, INC.



Code de travail et d'éthique des fournisseurs de Harley-Davidson

Il s'agit d'un travail d'équipe. Nous savons tous que nos capacités sont limitées. C'est pourquoi nous comptons sur vous, nos fournisseurs pour nous aider à atteindre nos objectifs. Nous vous considérons comme faisant partie de notre équipe et, à ce titre, nous estimons que vous devez être traité par nous d'une manière conforme à nos Valeurs et nous attendons de la part de votre personnel, lorsqu'il travaille avec nous, un comportement en accord avec nos valeurs.

Cette brochure vous permettra d'en apprendre plus sur Harley-Davidson, notamment sur l'entreprise en général et sur nos valeurs, et vous fournit des directives spécifiques pour vous aider, ainsi que votre personnel, à vous conformer au Code de travail et d'éthique des fournisseurs de Harley-Davidson.

Qui est Harley-Davidson ?



- Harley-Davidson a été établi en 1903, dans une remise de 3 m sur 5 m au coin de la 38^e rue et de Highland Blvd à Milwaukee, dans le Wisconsin. Les frères Davidson – William D., Walter et Arthur – et William S. Harley y ont construit leur première moto à l'aide des meilleurs outils à leur disposition – essentiellement leurs mains et leur ingéniosité.
- Depuis cette époque, Harley-Davidson a assimilé de nombreux et précieux enseignements sur la bonne exploitation d'une entreprise. Nous nous attachons non seulement à fournir à nos clients un produit de qualité, mais également une expérience globale. Notre énoncé de mission est le suivant :

NOUS SATISFAISONS AUX RÊVES À TRAVERS L'EXPÉRIENCE DE LA MOTO, EN FOURNISSANT AUX MOTOCYCLISTES ET AU GRAND PUBLIC UNE GAMME EN EXPANSION DE MOTOS ET DE PRODUITS ET SERVICES DE MARQUE DANS DES SECTEURS SÉLECTIONNÉS DU MARCHÉ.

Valeurs Harley-Davidson

- Nos valeurs sont les règles de base régissant notre action :



**DITES LA VÉRITÉ
SOYEZ ÉQUITABLE
TENEZ VOS PROMESSES
RESPECTEZ L'INDIVIDU
ENCOURAGEZ LA CURIOSITÉ INTELLECTUELLE**

- Chez Harley-Davidson, nous sommes tous attachés à une même vision de l'entreprise, qui dicte la manière dont nous travaillons. Cette vision privilégie les relations que nous estimons essentielles à notre succès, notamment nos relations avec la clientèle et les fournisseurs. L'expression de notre vision est la suivante :

HARLEY-DAVIDSON, INC. EST UNE ENTREPRISE INTERNATIONALE ORIENTÉE VERS L'ACTION, UN LEADER DANS SON ENGAGEMENT À TOUJOURS AMÉLIORER DES RELATIONS MUTUELLEMENT AVANTAGEUSES AVEC SES PARTENAIRES (CLIENTS, FOURNISSEURS, EMPLOYÉS, ACTIONNAIRES, GOUVERNEMENT ET SOCIÉTÉ).

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

- En tant que fournisseur de Harley-Davidson, vous êtes censé adhérer aux valeurs de Harley-Davidson et contribuer à assurer que chaque membre de la famille Harley-Davidson y adhère également.
- Pour vous y aider, nous avons établi un certain nombre de principes directeurs – le Code de travail et d'éthique des fournisseurs.

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

- *Confidentialité*
- Les secrets de famille ne sortent pas de la famille. Chez Harley-Davidson, les fournisseurs ne font pas seulement partie d'une entreprise – vous êtes membres d'une famille. Et à l'instar d'autres familles, nous avons des secrets qui doivent rester entre nous, au moins jusqu'à ce que nous soyons prêts à les rendre publics. Les informations confidentielles, la propriété intellectuelle et les idées innovatrices sont des atouts de valeur de la compagnie et ne doivent pas être divulgués.
- De manière générale, les informations suivantes, pour n'en citer que quelques unes, sont confidentielles : les informations financières non publiques, la stratégie commerciale, les procédures de fabrication, les produits nouveaux ou améliorés, les services ou procédés, les stratégies de marketing ou de ventes, les inventions et les listes de clients. Les droits sur la propriété intellectuelle, entre autres, les brevets, les marques déposées, les droits d'auteur et les secrets commerciaux et techniques sont eux aussi des atouts de valeur et doivent être respectés avec soin.
- Les informations confidentielles de la compagnie sont réservées à un usage interne. Personne n'est autorisé à en tirer profit. Ces informations sont uniquement mises à la disposition des personnes qui en ont un besoin légitime dans leur travail pour la compagnie.

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

• *Confidentialité*

Le respect de la confidentialité aide la société à :

- ❖ **Garantir** que ce que l'on dit est exact et cohérent et qu'on le dit en temps opportun.
- ❖ **Préserver** nos acquis sur la concurrence en gardant les informations confidentielles à l'intérieur de la famille Harley-Davidson jusqu'au moment opportun où il est possible de les rendre publiques.
- ❖ **Respecter** les lois sur les valeurs mobilières des États-Unis applicables aux sociétés cotées en bourse concernant la divulgation de renseignements sur l'entreprise.

Par ailleurs, gardez à l'esprit que les lois sur les valeurs mobilières des États-Unis interdisent aux personnes qui sont en possession d'informations notoires non publiques concernant une entreprise faisant publiquement appel à l'épargne d'acheter ou de vendre, ou d'aider des tiers à acheter ou à vendre, des actions d'une telle entreprise.

Votre responsabilité à protéger les « informations confidentielles » ne prend pas fin à la résiliation ou à l'expiration de votre relation en tant que fournisseur. Cette responsabilité se poursuit jusqu'à ce que ces informations soient rendues publiques ou que la durée de confidentialité prévue dans le contrat de fourniture arrive à expiration.

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

- *Exactitude des déclarations*

- ❖ « Dire la vérité » est une des valeurs clé de Harley-Davidson
- ❖ Harley-Davidson attend de ses fournisseurs qu'ils offrent des informations exactes et précises au sujet de leur entreprise, de leurs produits et de leurs modalités commerciales

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

- *Courrier électronique, Internet et messagerie vocale*

La technologie est une nécessité dans le monde d'aujourd'hui. Nous exigeons que toute communication électronique envoyée par nos fournisseurs : Soit appropriée pour le public-cible; ne contienne aucun langage injurieux ni malveillant; ne contienne aucun langage ou renseignement qui enfreigne de quelconques lois ou réglementations.

Lorsque des fournisseurs communiquent avec des employés de Harley-Davidson ou d'un quelconque de ses filiales, sous-traitants et autres tiers en notre nom, ils sont censés se conduire d'une manière qui soit conforme avec toutes les règles et procédures de la société et en accord avec les valeurs de Harley-Davidson.

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

- *Sécurité et santé*

Harley-Davidson est attaché à la sécurité et à la santé de son personnel et conduit ses activités en conformité avec les lois et réglementations en vigueur. Les fournisseurs sont censés offrir un environnement de travail sûr qui privilégie la prévention des accidents et minimise l'exposition aux risques sanitaires.

Les fournisseurs sont censés maintenir leur conformité à toute la réglementation sur la santé et la sécurité applicable à l'exploitation et l'utilisation des installations dans lesquelles des produits sont fabriqués ou entreposés pour notre compte.

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

- *Usage des marques de Harley-Davidson et Buell*

Il est parfois tentant d'exprimer votre fierté envers les produits que vous fournissez à Harley-Davidson et à Buell par l'utilisation de marques de commerce de Harley-Davidson, comme le nom « Harley-Davidson » ou le logo « Bar and Shield ». Nous comprenons parfaitement cette fierté.

Toutefois, pour aussi stimulant qu'il puisse être de dévoiler vos rapports avec Harley-Davidson et Buell, l'usage de toute marque de commerce de Harley-Davidson et Buell par les fournisseurs est généralement interdit.

Les marques de commerce de Harley-Davidson et Buell sont des avoirs très importants de la société et nous comptons sur votre aide pour les protéger et assurer qu'ils sont utilisés de façon appropriée pour le bien de la société. Pour tout renseignement supplémentaire sur le processus d'évaluation des demandes de fournisseurs à utiliser les marques de commerce de Harley-Davidson et Buell, veuillez contacter un représentant de Harley-Davidson ou Buell.

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

- *Communication avec les médias*

Les médias, les analystes financiers et les actionnaires sont souvent désireux d'obtenir des renseignements sur Harley-Davidson. Bien qu'il soit plaisant de discuter de votre expérience avec Harley-Davidson et Buell – d'autant plus que vous participez à sa création – ne mettez pas votre entreprise ou Harley-Davidson en péril en partageant des informations confidentielles.

Pour toute demande de la part de médias ou autres concernant Harley-Davidson ou vos rapports avec Harley-Davidson ou Buell, veuillez adresser le requérant au service de Communications d'entreprise de Harley-Davidson. Le numéro de téléphone du service de Communications d'entreprise est le (+1 414) 343-8300. Un représentant de ce service mettra la personne en rapport avec un porte-parole approprié ou déterminera si la société souhaite commenter ou fournir des informations.

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

- *Achat de cadeaux ou invitations par les fournisseurs au personnel de Harley-Davidson*

Cadeaux, repas et invitations

- Travail ou loisir ? Ils sont parfois liés. Il est de coutume pour certaines négociations d'affaires, particulièrement pour les entreprises à caractère relationnel comme Harley-Davidson, d'offrir ou de recevoir des cadeaux, des repas ou des invitations.

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

- *Cadeaux ou invitations par les fournisseurs au personnel de Harley-Davidson*

Il est certainement acceptable et de coutume dans le domaine des affaires d'offrir et de recevoir invitations et cadeaux. Il y a cependant certaines directives à suivre afin d'éviter que ces cadeaux ne deviennent excessifs ou inappropriés dans une relation de travail.

- ❖ Les repas peuvent être offerts dans le cadre de repas d'affaires, à condition qu'ils soient d'un prix raisonnable et qu'ils aient lieu en temps opportun dans des endroits appropriés.
- ❖ Les cadeaux ne doivent pas être fréquents et doivent rester de valeur modérée.
- ❖ Les cadeaux doivent être conformes aux restrictions imposées par la loi américaine et par les lois locales.
- ❖ Les cadeaux ne doivent embarrasser ni la société, ni la personne qui reçoit le cadeau, ni la personne qui offre le cadeau.
- ❖ Il est interdit d'offrir des boissons alcoolisées.
- ❖ Les voyages, les séjours-vacances ou autres cadeaux-loisirs excessifs sont de nature compromettante et ne doivent pas être acceptés.
- ❖ N'offrez jamais et n'acceptez jamais d'argent liquide ni d'équivalent.

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

- *Cadeaux ou invitations par les fournisseurs au personnel de Harley-Davidson*

Si vous offrez ou proposez un cadeau, une faveur ou une invitation de nature excessive qui sont contraires à ces directives ou semblent inappropriés, les employés Harley-Davidson doivent les refuser et les renvoyer. Veuillez éviter de placer nos employés dans cette position en ne leur offrant pas de cadeaux ou invitations inappropriés.

Les fournisseurs ne sont sous aucune obligation d'offrir des cadeaux, invitations ou services au personnel de Harley-Davidson. Si vous avez l'impression d'avoir été contraint à offrir des cadeaux ou invitations à quiconque représentant Harley-Davidson, veuillez déclarer cet incident au Conseil général de Harley-Davidson ou appelez le Service des déclarations au (800) 688-2316 et faites le 2.

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

- *Payements abusifs*

La corruption et les dessous-de-table sont illégaux et passibles de poursuites criminelles dans de nombreux pays, notamment aux États-Unis. La loi *Foreign Corrupt Practices Act de 1977* et ses amendements prévoient, entre autres, qu'il est illégal pour des citoyens et entreprises américaines, leurs administrateurs, directeurs, employés et agents et pour tout actionnaire agissant pour leur compte de soudoyer des fonctionnaires étrangers.

Les pots-de-vin, dessous-de-table et autres versements semblables à des fonctionnaires gouvernementaux, à des employés Harley-Davidson ou à des personnes agissant pour le compte de Harley-Davidson sont strictement interdits. Cette interdiction s'applique aussi aux situations où de tels actes ne sont pas nécessairement en infraction avec la réglementation locale.

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

- *Conflit d'intérêts*

Lorsque vous travaillez avec Harley-Davidson à réaliser les rêves des motards, il est important d'éviter toute situation, relation ou arrangement qui soit contraire aux intérêts de Harley-Davidson ou qui entrave votre capacité à remplir de façon éthique vos obligations contractuelles vis-à-vis de Harley-Davidson.

Tout conflit potentiel doit être porté à l'attention du Conseil général de Harley-Davidson, Inc. avant qu'il ne se transforme en réel conflit d'intérêt.

Dans certaines circonstances bien déterminées, un conflit d'intérêts potentiel pourrait ne pas violer le Code de travail et d'éthique de Harley-Davidson ou ce Code. Dans certains cas, il est possible d'obtenir une dérogation de conflit d'intérêts ou une exemption auprès du Conseil général de Harley-Davidson, Inc. Veuillez contacter le Conseil général de Harley-Davidson, Inc. au numéro figurant au dos de cette brochure.

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

- *Conflit d'intérêts*

Pour toute question ou besoin de clarification concernant une situation ou une relation pouvant être considérée comme un conflit d'intérêts, vous pouvez contacter le Conseil général de Harley-Davidson, Inc. au numéro figurant au dos de cette brochure. Voici quelques exemples de ce qui est considéré un conflit d'intérêts :

- ❖ Un fournisseur embauche un informaticien de la société pour travailler le soir et en fin de semaine en tant qu'expert conseil rémunéré pour aider le fournisseur à résoudre un problème concernant l'un des projets de la société – ni le fournisseur ni l'informaticien n'a préalablement consulté ni obtenu l'accord du Conseil général de Harley-Davidson, Inc.
- ❖ Un fournisseur embauche le fils d'un employé de la société en tant que stagiaire pendant l'été. Le fournisseur répond également à un appel d'offres pour un important contrat de fourniture de services supplémentaires pour Harley-Davidson et sait que le même employé de la société est chargé de l'attribution des contrats – ni le fournisseur ni l'employé de la société n'a consulté ni obtenu l'accord du Conseil général de Harley-Davidson, Inc. préalablement à l'embauche du fils de l'employé.

CODE DE TRAVAIL ET D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS

- *Respect de l'environnement*

Tout comme nous travaillons au quotidien pour préserver le patrimoine de Harley-Davidson, nous devons oeuvrer aussi afin de préserver notre environnement naturel pour les générations à venir. Les fournisseurs doivent faire preuve de bon sens et assumer leurs responsabilités en matière d'environnement.

Les lois internationales, nationales et locales relatives à la protection et au respect de l'environnement guident nos efforts quand il s'agit de minimiser les émissions, la génération, la décharge et l'élimination de matières dangereuses et autres déchets. En tant que fournisseurs vous êtes censés prendre les décisions adéquates dans le respect de ces lois.

- *Entreprise citoyenne*

Harley-Davidson s'enorgueillit d'être une bonne entreprise citoyenne vis-à-vis de tous ses partenaires. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils fassent également preuve de civisme et respectent toutes les lois et réglementations en vigueur, notamment celles régissant la fabrication de nos produits, la sécurité, le travail des enfants, l'emploi, le travail et l'environnement.

En outre, les fournisseurs sont censés être familiarisés avec les pratiques commerciales de leurs sous-traitants et, dans leurs rapports avec eux, respecter les directives de ce code.

Nous prenons nos valeurs et ce code très au sérieux. Nous les considérons comme la base et l'élément essentiel de toute relation avec un fournisseur.

Informations importantes

Pour toute question ou pour signaler (soit en laissant votre nom, soit de façon anonyme) une situation susceptible d'enfreindre le Code de travail et d'éthique des fournisseurs, veuillez appeler l'un des numéros suivants :

Harley-Davidson, Inc.(numéro gratuit)

Service des déclarations

(800) 688-2316 (faire le 2)

Harley-Davidson, Inc.

Service juridique/Bureau du
Conseil général

(+1 414) 343-4148

Vous pouvez aussi envoyer une lettre signée ou anonyme au Conseil général de Harley-Davidson, Inc. au 3700 West Juneau Avenue, Milwaukee, Wisconsin 53208, USA.